



Bulletin Officiel N° 31 du Vendredi 11 Mars 2022

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Mercredi 9 mars 2022 - La Tour d'Aigues

Remise Label + LMF Tour

Samedi 19 mars 2022 - Morières-lès-Avignon

Finale Départementale U13

Samedi 26 mars 2022 - Saint-Rémy-de-Provence

Finale Départementale Festival Foot U13

Samedi 9 avril 2022 - Maillane

Finale Départementale U11

Dimanche 8 mai 2022 - Lieu à définir

Finale Féminine L et Foot

Date à définir - Sorgues

Finale Espérance

Date à définir - Vaison-la-Romaine

Finale Ulysse Fabre

Date à définir - Lieu à définir

Finale Avenir Jeunes

Jeudi 26 mai 2022 - Oppède

Finale Roumagoux

Samedi 28 mai 2022 - Pernes-les-Fontaines

Rassemblement U6-U7

Samedi 4 juin 2022 - Vaison-la-Romaine

Rassemblement U8-U9

Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2022 - Orange

Finales Fête du Foot Maurice Vinas

Samedi 04 et Dimanche 05 juin 2022 - Capbreton (Landes)

Finale Nationale Festival Foot U13

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 31

DU 11 Mars 2022



Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 07 Mars 2022

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT - MAKHECHOUCHE - GUIGUE – ALLIO - BERTHELOT – BARRERA - GHZAL - MANIERE – RIPPET - MMES – RAOUX – MACARIO – GARCIA - BOUVERAT

Excusés : MM. SARDO – STEFANINI - ABOU KHALIL - EL ATTARI

Assistent : M. SALIH

-CARNET NOIR

Le Comité de Direction tient à présenter à la famille toutes ses condoléances à la suite du décès survenu à l'âge de 79 ans de **M. Richard MUNZINGER**, membre de la Commission des Arbitres

Le Comité de Direction tient également à présenter toutes ses condoléances à la famille **BOIX** suite au décès de **M. Edouard BOIX** survenu à l'âge de 83 ans qui fût ancien arbitre du District

-ARBITRAGE

Les candidats suivants ont effectué leur examen du 15 Février au 18 Février 2022

Ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

Mme COUSTON Leïla	ST DIDIER PERNES
M. KOUARA Naïm	MONTFAVET SC
M. M'HAYA Nabil	Indépendant
M. RESSOULI Aymane	Indépendant
M. ROUVIERE Noé	MONTEUX O
M. TOSELLO Hugo	Indépendant
M. AJJANI Achraf	Indépendant

Soit un total de 7 arbitres, félicitations

-REUNIONS DE SECTEURS

Les réunions de secteur ont été définies par le Comité de Direction

Elles auront lieu de la manière suivante :

23/03/2022 à partir de 18h30 au stade de Loriol

Les clubs du secteur Nord

COURTHEZON - CARPENTRAS - CAROMB - DENTELLES – E AUBUNE - LORIOLE – SERRES CARPENTRAS - SARRIANS - VENTOUX SUD - CAMARET - CADEROUSSE - JONQUIERES - ORANGE GRES - ORANGE FC – VIOLES – BOLLENE FOOT - LAPALUD - PIOLENC - MONDRAGON – MORNAS – MJC VAUCLUSE - SERIGNAN - VISAN – VALREAS - AUTRE PROVENCE - MIRABEL - MALAUCENE - NYONS - RASTEAU - ST ROMAIN – SAHUNE - MINOTS DU VASIO BOLLENE RB - PROVENCE RC

24/03/2022 à partir de 18h30 à Petit Palais au Restaurant « Le Paléti »

Les clubs du secteur Sud

BONNIEUX FC - LACOSTE NUS - GORDES - PAYS D'APT - GOULT ROUSSILLON - JS APT - CHEVAL BLANC - CAVAILLON ARC - CAVAILLON PHENIX – LES VIGNERES FC - CALAVON - OPPEDE MAUBEC - CADENET LUBERON- CUCURON- PERTUIS- TOUR D'AIGUES - VILLELAURE- ES SUD LUBERON

30/03/2022 à partir de 18h30 à Mollégès (Stade)

Les clubs du secteur Bouches du Rhône

MOURIES - MAUSSANE - - MAILLANE – ST JEAN DU GRES - TARASCON FC - TARASCON SC - BARBENTANE - BOULBON FC - ST ETIENNE DU GRES - ST REMY - MOLLEGES - EYRAGUES - EYGALIERES - CHATEAURENARD - ROGNONAS - AUREILLE – GRAVESON –VAL DURANCE – ST ANDIOL - PLAN ORGON- CABANNES CO -CABANNES FC - NOVES - PALUDS DE NOVES

31/03/2022 à partir de 18h30 à Caumont (Salle Bonne Entente – Route de Morières)

Les clubs du secteur Centre

AVIGNON US - AVIGNON CFC - AVIGNON AC - AVIGNON OUEST - BARTHELASSE - LES ANGLES -VILLENEUVE – MISTRAL
ACADEMIE -CAUMONT- MORIERES - MONTFAVET - LE THOR - GADAGNE SC - SAINT SATURNIN LES AVIGNON - ISLE BC - AC
LE PONTET VEDENE – ALTHEN - BEDARRIDES – ENTRAIGUES FC - SORGUES - VELLERON - MONTEUX O - MONTEUX FC -
TRAVAILLAN - ST DIDIER/PERNESESP – LES VALAYANS

**Les clubs ne pouvant venir sur une réunion sont cordialement invités à venir sur une autre réunion
Vous recevrez prochainement une invitation sur votre boîte mail officielle**

RESERVEZ DES A PRESENT VOTRE DATE !!

-AUDIT FINANCIER

Une société d'audit a été désignée par la nouvelle équipe dirigeante suite à leur élection en Septembre 2020.

Suite à cet audit, différents dysfonctionnements ont été décelés.

Cette société a notamment relevé de la surfacturation suite à une demande de subvention de la part du District Grand Vaucluse (Rénovation + Achat voiture).

Un courrier a été établi à l'attention du Conseil National de l'Ethique de la FFF afin de les tenir informé de ce mode opératoire.

Aussi, le Comité de Direction transmet le dossier à la Commission de Discipline pour une éventuelle suite à donner si elle le juge nécessaire.

-COTISATIONS

Certains membres du District ne sont toujours pas acquittés de leur cotisation (15€) pour la saison 2021-2022

Aussi et dans un souci de transparence, ces membres recevront prochainement un courrier leur indiquant qu'ils ne seront plus affectés à aucune commission afin de ne pas être en infraction avec nos statuts

A noter que ces membres ont été relancés 4 à 5 fois depuis le début de la saison.

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – **D2**
- ISLE BC – **U17**
- CHATEAURENARD FA – **D2**

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – **R1 Féminine**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 09 Mars 2022

Présents : MM. CRESPIEN Raymond - POLI J-Marie - ROCHER Lionel - ILAFKIHEN Tarik - Mme GUEGAN Martine

Excusés : M. MANIERE J. Paul, Mme GONDRAN Lina

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 214 : **ST DIDIER PERNES / GRAVESON ENT – COUPE ESPERANCE** du 28/02/2022

DOSSIER N° 223 : **COURTHEZON SC / DENTELLES FC – U14D2** du 05/03/2022

DOSSIER N° 224 : **TARASCON FC / NOVES O – District 3** du 06/03/2022

DOSSIER N° 225 : **PLAN D'ORGON US / NOVES O – District 4** du 06/03/2022

DOSSIER N° 226 : **NYONS FC / ETOILE D'AUBUNE – District 4** du 06/03/2022

DOSSIER N° 227 : **BOLLENE RCB / CADEROUSSE US – District 4** du 06/03/2022

DOSSIER N° 228 : **BOLLENE MJC / ST SATURNIN US – District 4** du 06/03/2022

DOSSIER N° 229 : **COURTHEZON SC / CAROMB SC – District 3** du 06/03/2022

DOSSIER N° 230 : **SARRIANS COM / ORANGE FC – Coupe Avenir U15** du 20/02/2022

Dossiers en attente

DOSSIER N° 221 : **VISAN JS / BARBENTANE O. – District 1** du 06/03/2022

DOSSIER N° 222 : **VENTOUX SUD FC / PIOLENC AS – District 2** du 06/03/2022

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 214 : **ST DIDIER PERNES / GRAVESON ENT – COUPE ESPERANCE** du 28/02/2022

Vu la réclamation d'après match de Mme CHAULIAGUET Lucie secrétaire GRAVESON ENT en date du 28/02/2022

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ST DIDIER PERNES 3 au motif que ces joueurs ont participé à plus de la moitié des matches de compétition officielle en équipe supérieure (règlement coupe de l'Espérance)

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match correspondant aux rencontres officielles des équipes supérieures de ST DIDIER PERNES 1 et 2 Il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match St DIDIER PERNES 3 pouvaient prendre part à cette rencontre.

La CSR jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le score acquis sur le terrain ST DIDIER PERNES 3 - GRAVESON ENT 2 : 5 à 3 (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 223 : **COURTHEZON SC / DENTELLES FC – U14D2 du 05/03/2022**

Vu la réclamation d'après match envoyée par M. PONGE Rémy du club de DENTELLES FC jugée irrecevable car non nominative.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain COURTHEZON SC – DENTELLES FC 3 à 0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 224 : **TARASCON FC / NOVES O – District 3 du 06/03/2022**

Vu le courrier de Mme Lina GONDRAN Présidente de NOVES O du 03/03/2022 qui précise

« L'équipe de NOVES O ne sera pas présente sur le terrain à l'heure du coup d'envoi suite à de nombreux cas de COVID.

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à NOVES O

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 225 : **PLAN D'ORGON US / NOVES O – District 4 du 06/03/2022**

Vu le courrier de Mme Lina GONDRAN Présidente de NOVES O du 03/03/2022 qui précise

« L'équipe de NOVES O ne sera pas présente sur le terrain à l'heure du coup d'envoi suite à de nombreux cas Contact (Covid).

Attendu que le protocole du Comité de Direction GRAND VAUCLUSE en date du 14/01/2022 précise :

Compte tenu de la crise sanitaire le Comité de Direction décide que dans le cas où une équipe ne souhaite pas se déplacer pour des cas de COVID afin d'éviter de prendre des risques inutiles, la rencontre sera perdue par PENALITE (0 point) et non pas par FORFAIT (- 1 point).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par Pénalité à NOVES O

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 226 : **NYONS FC / ETOILE D'AUBUNE – District 4 du 06/03/2022**

Vu le courrier électronique de Mme Emmanuelle CERNERO Secrétaire de ETOILE D'AUBUNE en date du 04/03/2022 qui précise :

« L'équipe de ETOILE D'AUBUNE ne sera pas présente à la rencontre du 06/03/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ETOILE D'AUBUNE (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 227 : **BOLLENE RCB / CADEROUSSE US – District 4 du 06/03/2022**

Vu le courrier électronique de M David FONTANNELLA Président de CADEROUSSE US en date du 05/03/2022 qui précise :

« L'équipe de CADEROUSSE US ne sera pas présente à la rencontre du 06/03/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CADEROUSSE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 228 : BOLLENE MJC / ST SATURNIN US – District 4 du 06/03/2022

Vu le courrier électronique de M Gilles GALLOT Président de ST SATURNIN US en date du 06/03/2022 qui précise :
« L'équipe de ST SATURNIN US ne sera pas présente à la rencontre du 06/03/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST SATURNIN US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 229 : COURTHEZON SC / CAROMB SC – District 3 du 06/03/2022

Vu le courrier électronique de Secrétariat de CAROMB SC en date du 06/03/2022 qui précise :
« L'équipe de CAROMB SC ne sera pas présente à la rencontre du 06/03/2022 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAROMB SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 230 : SARRIANS COM / ORANGE FC – Coupe Avenir U15 du 20/02/2022

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de SARRIANS COM n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de SARRIANS d'une amende de **50 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.) **pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

Vu les absences de rapport des clubs de SARRIANS COM et de ORANGE FC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner les clubs de SARRIANS COM et de ORANGE FC d'une amende de **25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

Président de séance : M. Raymond CRESPIN

Secrétaire de séance : Mme Martine GUEGAN

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 07 Mars 2022

Présent : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO M. BARRERA

Secteur championnat

En réponse au club d'ORANGE GRES :

Suite à vos demandes d'avancer les rencontres des 10 et 24 Avril aux samedis précédents, nous vous informons qu'il faudrait l'accord des clubs adverses. Aucun problème de notre part après accord.

SECTEUR COUPE

ULYSSE FABRE

Le Match N° 24414161 : VENTOUX SUD / MOLLEGES du 27/02 se jouera le Mercredi 16/03 à 20h00 sur le terrain de Vedène (Stade Banastiere)

ROUMAGOUX

En réponse au mail du club des VIGNERES en date du 07 Mars, nous l'informons que la date du 03 Avril est retenue et prévue pour le déroulement des ½ Finale de cette coupe. Une coupe ou vous avez déjà 1 tour de retard (non joué le 27/02). En conséquence cette rencontre est fixée au Mercredi 09 Mars 2022 à 20H00 au Stade Elie REY aux VIGNERES

Prochain Tirage des Coupes :

½ Finale Ulysse Fabre

½ Finale Roumagoux

½ Finale Espérance

Le **Lundi 14 Mars à 18H00** au District.
Tous les clubs participants sont invités à y assister.

Le tirage sera suivi d'un vin d'honneur.

Les rencontres se joueront le 03/04 à 15h00 (12h30 levers)

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 1^{er} Mars 2022

Présents : M. GARCIA (Président), MM. ABEILLE, BOCHET, POLI. Mme NICOLAS

Excusés : M. DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

U19 :

D2 :

Le mach N° 24242732 : GRAVESON / VENTOUX SUD du 05/03/2022 est reporté au 02/04/2022

U17 :

D1 :

Le mach N° 23938963 : LE PONTET VEDENE AC 2 / JONQUIERES SC se jouera le Mercredi 23/03/2022 à 19H00.

D3 :

Le match N°24259780 : BOLLENE RCB / CAUMONT FC du 13/03/2022 est avancé au 12/03/2022 à 16H30

U16 :

Rappel à jouer le 23/03/2022 :

Le Match N° 23929191 : PERTUIS USR / COURTHEZON SC horaire à fixer.

U14 :

D1 :

Le Match N° 24243036 : PERTUIS USR / MONTEUX O. du 12/03/2022 se jouera à 10H30

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE

U15

Le Match N° 24460627 AVIGNON AC / ORANGE FC prévue le 20/03/2022 est reporté en raison d'un match en retard Championnat Régional U15 pour Avignon AC à jouer ce jour.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 7 mars 2022

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

Excusés : MM. LE GALL

CORRESPONDANCE

VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN : Reçu votre feuille de match U12F

FC SAINT REMOIS : Reçu votre courrier changement horaire match U15F, accord du club adverse, accord de la commission

AS RASTEAU : Reçu votre feuille de match U12F

ENTENTE SAINT JEAN GRES : Reçu votre feuille de match U12F

AS RASTEAU : Reçu votre courrier sur les matches en retard U15F, réponse vous sera donnée, vous le trouverez aussi sur le site du district, rubrique compétitions.

COUPE

Veillez trouver ci-joint le tirage des ½ Finale Féminine à jouer les 26 et 27 Mars 2022.

CHABAS

EYRAGUES O. / MONTEUX FC
ALTHEN SC / ETOILE D'AUBUNE

AMITIE

ROUSSILLON BONNIEUX / GORDES ESP
LE PONTET VEDENE / BARBENTANE

GRIOLET

ST DIDIER PERNES / CADEROUSSE US
VENTOUX SUD FC / LE PONTET VEDENE

GRAND VAUCLUSE U15F

CADEROUSSE US / ST JEAN DU GRES
AVIGNON AC / CARPENTRAS

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 4 Mars 2022

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. ZEDGUENIDZE, MM. BENSALAH (CTDAP), MM. VOULET, MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI.

Excusés : MM. GOUSSET.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail : la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La **POULE** concernée, La **journée** concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vacluse.

Le Site du District Grand Vacluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

FINALES ET JOURNEES NATIONALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Samedi 26 Mars 2022 :

Finale du Festival Foot U13 et U13F (2 terrains de foot à 11) : **ST REMY**

Samedi 19 Mars 2022 :

Finale du Challenge Départemental U13 (1 terrain de foot à 11) : **MORIÈRES**

Samedi 9 Avril 2022 :

Finale du Challenge Départemental U11 (1 terrain de foot à 11) : **MAILLANE**

Samedi 28 Mai 2022 :

Journée Nationale des U6-U7 (2 terrains de foot à 11) : **PERNES/ST DIDIER**

Samedi 4 Juin 2022 :

Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne (2 terrains de foot à 11) :
LES MINOTS DU VASIO

Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vacluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.

Prévisionnel Amende pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/22 :

Niveau 1 Poule A

FC Dentelles/AC Le pontet Vedène

Niveau 1 Poule C

AC Le pontet Vedène

Niveau 1 Poule D

St Didier Pernes

Niveau 2 Poule F

AC Avignon

Niveau 2 Poule G

USR Pertuis

Niveau 2 Poule H

O Noves

Niveau 2 Poule I

FC Calavon / AC Avignon

Niveau 3 Poule J

Stade Maillane

Niveau 3 Poule M

US Le thor

Niveau 3 Poule N

US Lapalud

Niveau 3 Poule O

O Noves

MATCHS A REPORTER DU 26/02/22 PHASE 2 Journée 1

Niveau 1 Poule B

St Didier Pernes

Niveau 3 Poule J

O Eyraques reporté au 05/03/22

Niveau 4 Poule P

MJCV Bollene

Niveau 3 Poule O

FC Calavon

Amendes pour le 11 Février 2022, FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/22 et FEUILLES DE MATCH INCOMPLÈTES JOURNÉE 1 du 26/02/2022 :

N° de match	Clubs	Motif
24446986	LA TOUR D AIGUES	Absence licence dirigeant
24445940	LE PONTET VEDENE AC	Absence licence dirigeant
24447028	MONTFAVET	Absence licence dirigeant
24438054	TARASCON SC	Absence licence dirigeant
24438203	CAVAILLON ARC	Absence licence arbitre
24438318	COURTHEZON SC	Absence licence arbitre
24438056	VILLENEUVE FC	Forfait simple
24438239	AVIGNON AC	Forfait simple

24438317	VISAN JS	Forfait simple
----------	----------	----------------

CHAMPIONNAT - PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 2

Voir les **POULES** sur le lien du District Grand Vacluse
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

CALENDRIER DES RENCONTRES

Voir le **CALENDRIER** sur le lien du District Grand Vacluse
<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u12-u13-phase-2/>

FESTIVAL FOOT U13 - FINALE DÉPARTEMENTALE

LE 26 MARS 2022

Rendez-vous à ST REMY DE PROVENCE
STADE PETITE CRAU
à **8H30** pour tous les Clubs qualifiés



Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	JS APT	Angleterre 
B	FC ST REMY	Norvège 
C	AS PIOLENC	Autriche 
D	ST DIDIER PERNES 1	Irlande du Nord 
E	PERTUIS USR	Allemagne 
F	FC DENTELLES	Espagne 
G	O.MONTEUX	Danemark 
H	AC LE PONTET VEDENE 2	Finlande 
I	SC JONQUIERES	Pays-Bas 
J	MISTRAL ACADEMIE	Suède 
K	SC COURTHEZON	Suisse 
L	US LAPALUD	Portugal 
M	FA CHATEAURENARD	France 
N	ST DIDIER PERNES 2	Italie 
O	AC LE PONTET VEDENE 1	Belgique 
P	FC AVIGNON OUEST	Islande 

TIRAGE AU SORT DETERMINANT LA 1ERE RENCONTRE GARCONS

Lettre	CLUB	NATION REPRESENTEE
A	ENTENTE ST JEAN DU GRES	Angleterre 
B	FC CARPENTRAS	Norvège 
C	AC AVIGNON	Allemagne 
D	RCB BOLLENE	Espagne 
E	FC CHEVAL BLANC	France 
F	FCF MONTEUX	Pays-Bas 
G	AC VEDENE LE PONTET	Suède 
H	BC ISLE	Suisse 

Tirage au sort effectué en présence des clubs convoqués :

CLUBS PRESENTS :

MONTEUX O. – MONTEUX FCF – COURTHEZON SC – PIOLENC ASP – AVIGNON FC – LE PONTET VEDENE AC –CHATEAURENARD FA – MISTRAL ACADEMIE – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE – APT JS – BOLLENE RCB – ST REMY FC – LAPALUD US – CHEVAL-BLANC FC – CARPENTRAS FC – ST DIDIER PERNES – DENTELLES FC – JONQUIERES SC.

CHALLENGE U13 - FINALE DÉPARTEMENTALE

LE 19 MARS 2022

Rendez-vous à MORIERES
STADE FRANCK ASENSI
à **8H30** pour tous les Clubs qualifiés

FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 2022

LES 16 QUALIFIES

FC NYONS 1
US TOUR D'AIGUES 2
CS SARRIANS 1
O.MONTEUX 2
US AUTRE PROVENCE 1
ES SUD LUBERON 1
ENT. GRAVESON 1
FC CHEVAL BLANC 1
US VALREAS 1
SC MONTFAVET 1
ACS MORIERES 1
EMAF LES ANGLES 1
AC AVIGNON 4
CALAVON FC 1
CO CABANNES 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1



CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/2022 :

Poule 2 : AVIGNON AC
Poule 4 : AVIGNON AC
Poule 7 : GRAVESON ENT
Poule 8 : AVIGNON US – CARPENTRAS FC
Poule 9 : LES MINOTS DU VASIO
Poule 10 : AVIGNON US
Poule 12 : CARPENTRAS FC
Poule 13 : NOVES O. – TARASCON FC – AVIGNON OUEST FC
Poule 14 : ST ANDIOL O.

Amendes pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 1 PHASE 2 du 26/02/22:

PHASE 2

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

<https://grandvacluse.fff.fr/simple/u10-u11-phase-2-2/>

CHALLENGE U11 - FINALE DÉPARTEMENTALE

LE 2 AVRIL 2022

Rendez-vous à MAILLANE
STADE JACQUES DEMARLE
à **8H30** pour tous les clubs qualifiés

U11 **CHALLENGE DÉPARTEMENTAL**
Les 16 Qualifiés

AC LE PONTET VEDENE 1	FC VILLENEUVE 1
RG MALAUCENE 1	SDE MAILLANE 1
ST DIDIER PERNES 1	FA CHATEAURENARD 1
ENTENTE ST JEAN DU GRES 1	GJ MONDRAGON MORNAS 1
FC CARPENTRAS 2	SC COURTHEZON 1
FC ORANGE 1	O.BARBENTANE 1
USR PERTUIS 1	O.MONTEUX 1
AC AVIGNON 1	ARC CAVAILLON 1

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vacluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.

AMENDE :
à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 4 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 Phase 2 du 26/02/2022 :

POULES : 9 – 10 – 11 -14 – 15 – 19.

Amendes pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES - JOURNÉE 2 Phase 2 du 26/02/22:

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	ANNULÉ
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL - REPORTE		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
PLATEAU FUTSAL		
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022
à VAISON LA ROMAINE - LES MINOTS DU VASIO

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
 VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
 LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**



CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.ff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

AMENDE :

à partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

PRÉVISIONNEL Amende pour le 11 Mars 2022, FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES JOURNÉE 2 Phase 2 du 5/03//2022 :

Amendes pour le 11 Mars 2022, Absences aux plateaux non excusés JOURNÉE 2 Phase 2 du 5/03/22:

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00
DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30**

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	ANNULE
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL - REPORTE		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
PLATEAU FUTSAL		
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

**JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI 2022
à PERNES**

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



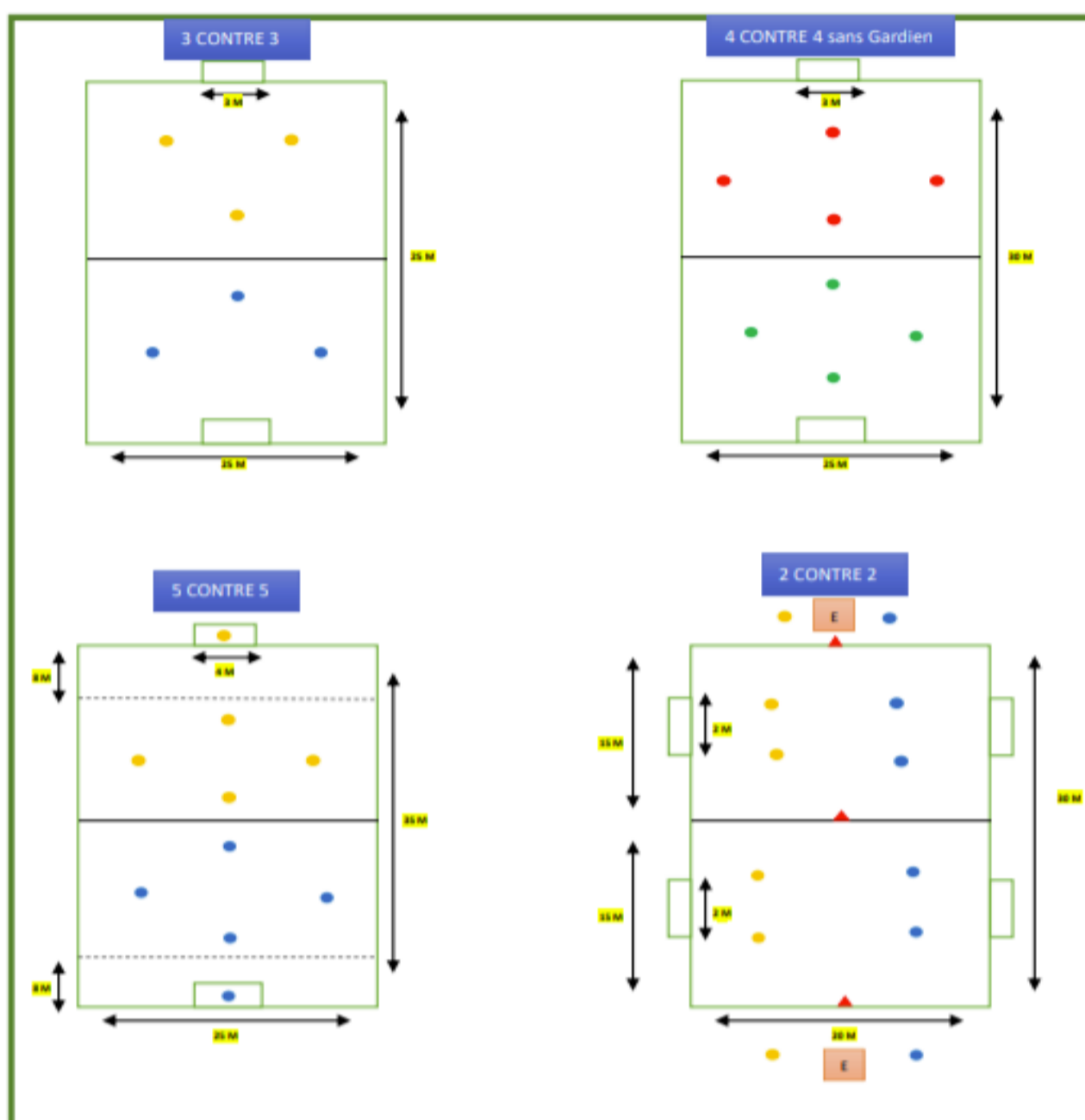
**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?
LUDIQUE
PLAISIR
MOTIVATION
VARIÉTÉ
APPRENTISSAGE

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

PLATEAU U6 U7

ROTATION : **8 EQUIPES** = 4 Terrains / **10 EQUIPES** = 5 Terrains / **12 EQUIPES** = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	idem touches 5v5	idem touches 5v5	idem touches 5v5
TOUCHES	idem touches 5v5	idem touches 5v5	idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022

Mois	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVES	Réunion FA Secteur Sud CAVAILLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D - ANNULE	3 - ANNULE	Rattrapages - ANNULE	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D - ANNULE		4 - ANNULE	4 - ANNULE	
	25/12					
JANVIER	1/1					
	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
FEBVIER	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 6 Février
	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL - REPORTE				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF - MONTEUX
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	DEFI CUP U13F DEPARTEMENTAL le 13 Février
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13 - MORIERES	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot - ST REMY ou Ratt	FESTIVAL FOOT U13 - ST REMY
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Finale Challenge Départemental - MAILLANE ou Rattrapages	3	EFF - ETOILE D'AUBUNE à AUBIGNAN
	9/4			5	4	DEFI CUP REGIONAL - SISTERON
	16/4	PLATEAU FUTSAL				
	23/4			Journée Régionale U11 VEDENE		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	Journée Dép. clubs labellisés - BARBENTANE	5	EFF - CALAVON
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot - LORQUES	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE - LORQUES
	15/5					
	21/5			7	7	EFF - CAVAILLON
	28/5	Journée Nationale des Débutants - PERNES		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 8 Mars 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. Bernard Guelhes, Claude Michel, Vincent Martinez, Lounissa Rafik, Ajjani Rachid, Ajjani Hicham.

Absents excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL

Alan.

Reçus : MM. BELABBACI Mohamed, Emile ROUIRE, BEN MALEM Mohamed, EL ALI Hamza, SIBGUI Ayoub, BOUDIUAN Saïd, BOURAKBA Jaouad.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons le décès de Monsieur Richard MUNZINGER,

Je voudrai rendre hommage de la part de la commission des arbitres du District Grand Vaucluse à ce grand serviteur de l'arbitrage, et présenter nos condoléances à sa famille,

Richard tu avais une grande passion pour l'arbitrage, tu as exercé cette noble fonction en Rhône Alpes et en Alsace pendant de longues années avant de nous rejoindre à la commission, depuis six ans, tu étais un observateur avisé et apprécié de tous.

Ta présence et ta bougonnerie naturel ont animé au fils des mardis la commission, tu vas nous manquer.

Tu as été présent, assidu et tu as occupé plusieurs fonctions au sein de la commission : je ne t'ai pas assez dit "merci", mais j'ai appris à t'apprécier en deux ans pendant lesquelles nous avons travaillé ensemble.

Vas en paix loin des tourments de notre monde actuel, garde un œil sur les arbitres du District Grand Vaucluse de là où tu seras.

John SMITH

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N' oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **SPC GADAGNIEN** félicitations transmises aux arbitres des matchs du 26 et 27 février 2022
- **COMETE S. SARRIANS** dans la mesure du possible
- **FC CHEVAL-BLANC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **FC CHEVAL-BLANC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES** félicitations transmises
- **ACS MORIERES LES AVIGNON** certificat reçu
- **US SERROISE CARPENTRAS** merci pour votre courrier, félicitations transmises
- **AVS CAMARETOIS** félicitations transmises
- **NYONS FC** dans la mesure du possible, malgré votre demande tardive
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** courrier transmis
- **SO VELLERONNAIS** félicitations transmises
- **FC DENTELLES ET TRAVAILLAN** M. Khamouss Abdel vous remercie pour votre accueil
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** nous avons pris note de votre courriel

ARBITRES

- **M. BEN MALEM Mohamed** notes de frais transmises

- M. KARA ALI Abess l'entente St Jean du Grès vous félicite pour votre arbitrage et votre écoute lors de votre échange avec son président
- M. DGHOUGH I Hicham US Serroise Carpentras vous félicite pour votre arbitrage
- Messieurs SAHBI Jamal, BOUAITA Samir, DEABJI Ilias le club AVS Camaretois vous félicite pour votre arbitrage
- M. TABICH Omar le club SO Velleronnais vous félicite pour votre arbitrage
- M. SECIU Cristian Alin bien reçu votre justificatif professionnel
- M. ABDELHAK Mohamed note de frais transmise
- M. ALVES Tony note de frais transmise
- M. MERZOUG Adnane copie lettre de démission envoyée à votre club référent reçu
- M. FATNASSI Balir bien reçu votre justificatif professionnel
- M. PALISSE Julien dans la mesure du possible
- M. AUBERT Adrien note de frais transmise
- M. MORCHE Clément contactez les désignations
- M. MERZOUG Adnane bien reçu votre certificat médical, eu égard à votre certificat, nous ne pourrions pas vous désigner avant le 05 avril, sauf certificat de reprise
- M. ZAIM Rachid erreur administrative
- M. CHANCHOU Nicolas bien reçu votre courrier
- M. EZKIYOUH Mohamed attestation à la formation défibrillateur reçu, à venir retirer à la CA un mardi de votre choix
- M. KHAMOUSS Abdel remerciements transmis
- M. NAAMANI Samir certificat vaccination reçu
- M. EL ALI Hamza la CA a fait le nécessaire
- M. AOULAD Ahmed note de frais transmises
- Mme CHOPIN Corinne envoyez votre rapport pour le match du samedi 05 mars U15 filles poule promotion
- Messieurs ALLAMI Aissam, MASSASSI Adil, AARAB Moumène, MARC Antoine, BEN AISSA Akim, DJELASSI Sofian, BENMOUFFOK Djelloul le SPC Gadagnien vous remercie pour votre arbitrage
- M. SAHKI Rayan la CA vous invite un mardi de votre choix à partir de 18h30

EN ATTENTE DE JUSTIFICATIFS :

- M. BENALI Imran justificatif pour votre absence aux matchs du 05/03 et 06/03
- M. SECIU Cristian Alin justificatif en date du 13/03
- M. BEN THABET Mehdi justificatif en date du 12/03
- M. ALVES Tony justificatif en date du 05/03 au 02/07
- M. MORCHE Clément justificatif en date du 12/03
- M. HOUMADI Moussa justificatif en date du 12/03
- M. DUBOC Pierre justificatif en date du 11/03 au 14/03
- M. DHEM Otmane justificatif en date du 11/03 au 14/03

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearmements. La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. MERZOUG Adnane du 12/03/2022 au 20/03/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 24/04/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 05/05/2022
- M. TABICH Omar du 30/03/2022 au 10/04/2022
- M. SECIU Cristian Alin du 13/03/2022
- M. LAURENT Adrien du 13/04/2022 au 18/04/2022
- M. VAROQUEAUX Gabriel du 20/03/2022
- M. BOUDIUAN Saïd du 26/03/2022 au 27/03/2022
- M. GARCHI Ouadi du 26/03/2022 au 27/03/2022
- M. BEN THABET Mehdi du 12/03/2022
- M. CHFIRA Norddine du 21/05/2022 au 29/05/2022
- M. ALVES Tony du 05/03/2022 au 02/07/2022 (samedi)
- M. SAHBI Jamal du 30/03/2022 au 10/04/2022 (dimanche)
- M. MORCHE Clément du 12/03/2022
- M. HOUMADI Moussa du 12/03/2022 (samedi)
- M. DUBOC Pierre du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. BEN AISSA Akim du 26/03/2022
- M. CHANCHOU Nicolas du 20/03/2022
- M. BELABBACI Mohamed du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. PIERRE Jacques du 27/03/2022
- M. DHEM Otmane du 11/03/2022 au 14/03/2022
- M. TOSELLO Hugo du 18/03/2022 au 20/03/2022

- M. ZENASNI ramdan du 18/03/2022 au 21/03/2022
- M. YAMLOUNI Noaman du 12/03/2022
- M. EL OUARYAGHLY Soufian du 12/03/2022
- M. BAGHOU Tarik du 19/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 12/03/2022 au 13/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 19/03/2022 au 20/03/2022
- M. COLOMBO Stephan du 26/03/2022 au 27/03/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55